

Mention complémentaire
Animation et gestion de projets dans le
secteur sportif
(MC AG2S)
Diplôme professionnel de niveau IV

Décret n° 2018-272 du 13 avril 2018
relatif à la création de spécialités du
diplôme « mention complémentaire »

Arrêté du 13 avril 2018 portant
création de la mention complémentaire
« Animation-gestion de projets dans le
secteur sportif » et fixant ses modalités
de délivrance



Avril 2018

Un nouveau diplôme du secteur sportif

Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi



L'entrée en formation

LE PROFIL D'ENTRÉE EN FORMATION

- 4 attendus à l'entrée en formation (ParcourSup) pour aider et guider les candidats à s'orienter de manière réfléchie dans la mention complémentaire AG2S.
- La cible professionnelle recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités et la gestion de projets dans des structures de tout type, publiques ou privées.
- La possibilité de poursuivre la formation vers un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialisé (BPJEPS), avec lequel la MC AG2S s'articule.
- La formation , au choix, 2 dominantes de pratique : Activités Physiques pour Tous (APT) et Activités Aquatiques et Natation (AAN).
- Le niveau d'exigence technique et sécuritaire attendu dans la pratique physique correspond au niveau 4 de compétence attendu à l'épreuve d'EPS du baccalauréat professionnel, dans les différentes activités ou spécialités proposées.





Le cadre de formation

LES DIFFÉRENTS DOMAINES ET LES INTERVENANTS POSSIBLES

- Le référentiel couvre 3 domaines de professionnalisation :
 - D1 Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice
 - D2 Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
 - D3 Participation à la gestion des projets de structure
- Une répartition du volume horaire (400 h) cohérente et partagée
 - D1 Entre 100 et 150 heures
 - D2 Entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108 h pour la pratique sportive)
 - D3 Entre 50 et 80 heures
- Des intervenants professeurs (EPS, ECOGESTION, STMS, BSE) et des experts (CREPS, Université, SDIS...)
- La formation en milieu professionnel de 18 semaines comprend obligatoirement à minima 2 semaines de formation au sein d'une association sportive scolaire.
- Les espaces de formation professionnalisés pour les 2 dominantes sont à proximité (complexe sportif, espaces de pratique, structures aquatiques...)

Les clés de lecture du référentiel

LA PROFESSIONNALISATION DU MONDE SPORTIF

- Le référentiel des activités professionnelles (RAP) décrit les contextes et les conditions dans lesquels le titulaire du diplôme exercera.
- Le référentiel de certification (RC) est un document qui décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée.
- Les exigences de connaissances et de compétences de la MC AG2S visent un éventail assez large de connaissances en lien avec la pratique physique et les différents publics, en lien avec les ressources au sein de la structure et de son environnement, en lien avec la culture sportive.
- Le plan prévisionnel de formation est à bâtir en équipe.
- Le sport produit des biens et des services mais il développe aussi des emplois, des équipements, des formations nécessaires. La dimension sociétale et économique du développement des activités sportives forment des perspectives d'évolution incontournables.



L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE



Le rythme de l'alternance

- En formation initiale, tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel (PFMP).
- Les périodes de PFMP peuvent se dérouler hors temps scolaire (en soirée, le weekend, pendant les périodes de vacances scolaires) dans le respect du droit du travail et des conventions.
- L'apprentissage est un mode de formation initiale en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).
- La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à la dominante du diplôme choisie par le candidat :
 - ⇒ Pour la dominante APT : Toute structure relative aux trois domaines que sont les activités physiques d'entretien corporel, les activités et les sports collectifs et les activités physiques de pleine nature ;
 - ⇒ Pour la dominante AAN : Structure aquatique artificielle ou naturelle avec un périmètre de sécurité (délimité).

calendrier hebomadaire des 36 semaines scolaires

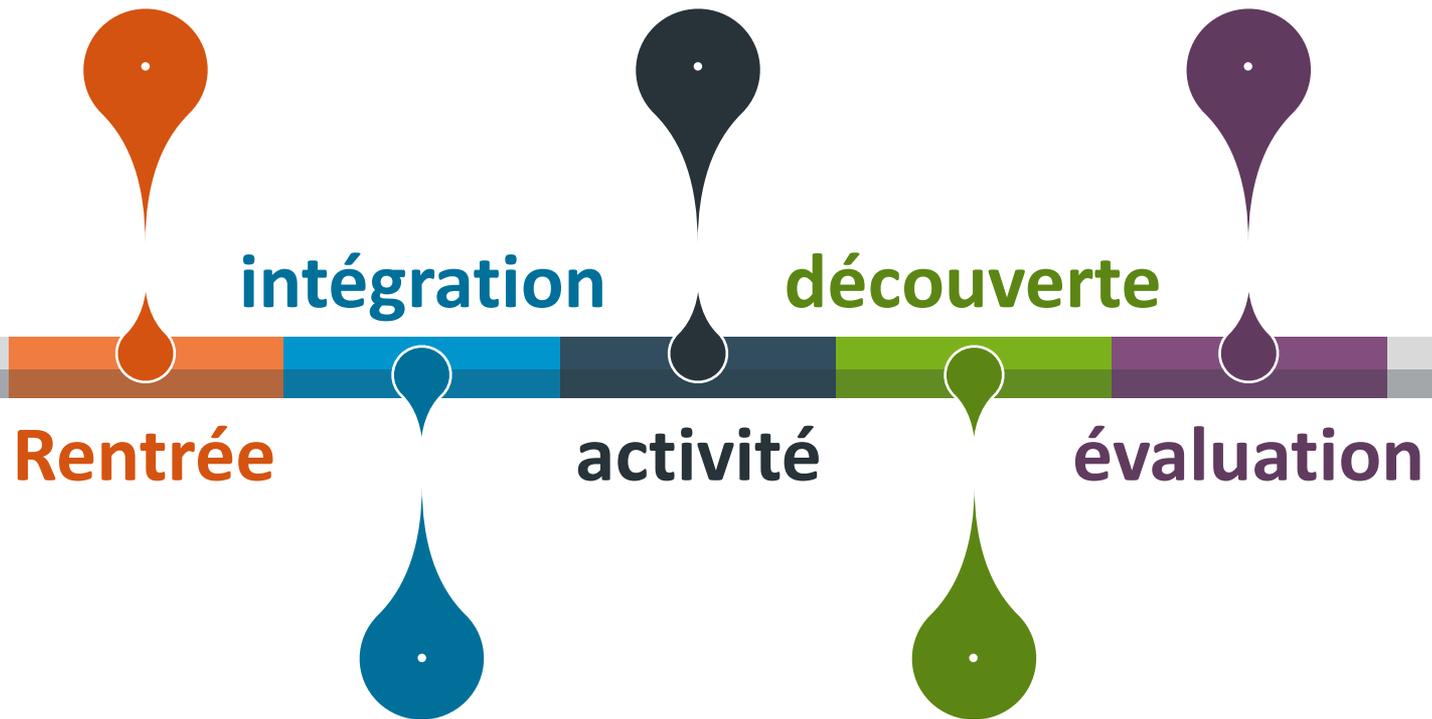
		L	M	M	J	V	S	D
matin	8h	repos hebdomadaire obligatoire (35h minimum)	formation en centre scolaires et/ou apprentis	PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	formation en centre scolaires et/ou apprentis	PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	repos hebdomadaire obligatoire (35h minimum)
	12h							
après-midi	14h			PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	formation en centre scolaires et/ou apprentis	PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis		
	15h							
	18h							
soirée	18h			Entreprise pour les apprentis		Entreprise pour les apprentis		
	21h							

 Temps d'apprentissage en centre de formation (lycée, CFA, GRETA) :
3 x 4 = 12h/semaine sur 34 semaines --> 408h de formation

 Plage horaire exploitables pour les PFMP ou l'alternance en apprentissage ou en FC :
- pour les scolaires : 18 semaines x 35h = 630h --> 17h30/semaine sur 36 semaines
- pour les apprentis : 35h/semaine --> 23h en entreprise +12h en formation

 Repos hebdomadaire obligatoire 35h consécutives ou 2 jours consécutifs

Les temps forts de la formation



L'évaluation certificative par CCF

E1 coefficient 9

U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice

en établissement

EXPOSE (support dossier personnel) 10mn

ENTRETIEN 10mn

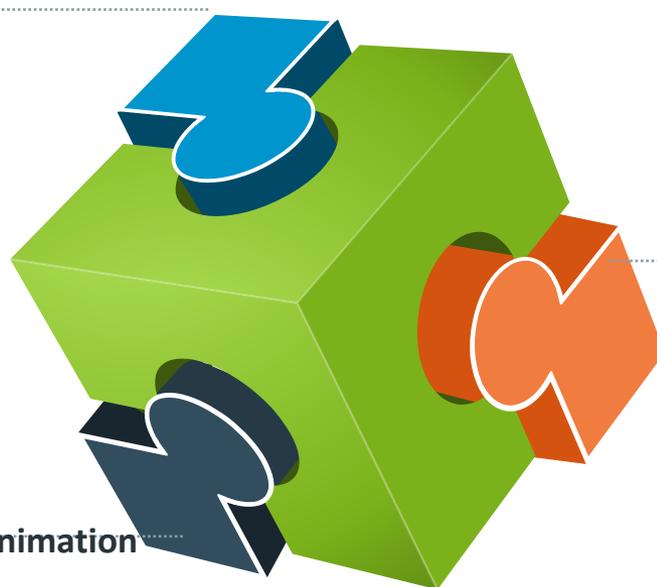
E2 coefficient 9

U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation

ORAL 20mn (exposé 10mn + entretien 10mn) en établissement

PRATIQUE (entre 30mn et 3 heures, un professionnel qualifié dans le jury d'évaluation) en établissement

INTERVENTION PEDAGOGIQUE (30mn + entretien 10mn, un professionnel qualifié dans le jury d'évaluation) en structure d'accueil des PFMP



E3 coefficient 6

U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport

CADRAGE D'UN PROJET
PROMOUVOIR UN PROJET
CLOTURER UN PROJET

en structure d'accueil des PFMP

Exposé oral du travail mené pendant le stage + échange jury

La créativité et l'initiative pédagogique

01

Profil de compétences

Personnaliser les parcours en valorisant les acquis et les profils de compétences des étudiants

02

Professionnalisation

Contribuer à la professionnalisation des étudiants par une interaction avec les experts et les tuteurs

03

Pratiques pédagogiques

Imaginer des formes de collaborations variées, des projets, des co-animations, des enseignements conjoints ou complémentaires tout en privilégiant les domaines d'expertise de chaque professeur, des pratiques externalisées en présence d'experts professionnels



04

Apprentissage actif

Impliquer les apprenants dans une démarche active par des mises en situation professionnelle pour donner du sens aux apprentissages scientifiques et techniques.

05

Contextes d'activités

Prendre appui sur la dynamique associative du sport scolaire (UNSS, USEP, UGSEL)

06

Poursuite en BP JEPS

Dès l'entrée en formation dans la MC AG2S, anticiper en lien avec les structures d'accueil la prise en charge de la poursuite de la formation au BP JEPS